

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 23 décembre 2024

Nombre de membres
En exercice 27
Présents 15
Absents 5
Procurations 7
Votants 22

L'an deux mil vingt-quatre le 23 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal à COURPIERE, sous la présidence de Laurent CLIVILLÉ, Maire.

Date de convocation : 17 décembre 2024.

PRÉSENTS : Mme Sylvie ANGELI – Mme Aude BURIAS – M. Thierry CIERGE – M. Laurent CLIVILLÉ – M. Eric DUCHER – Mme Huguette EPECHE – Mme Géraldine FRANZKOWIAK – M. René GOSIO – Mme Dominique LAFORET – Mme Catherine MAZELLIER – M. Mohammed OULABBI – M. Michel QUÉRÉ – Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE – Mme Carole SALGUEIRO – Mme Danielle TOURON.

ABSENTS : Mme Elodie ALÉJO – M. Philippe CAYRE – Mme Lydie LIMOUZIN – M. Eric MOULIN – M. Bernard PFEIFFER.

ABSENTS/EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Elodie BEAUGER à Mme Sylvie ANGELI – M. Yves BÉCOUZE à Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE – Mme Jeannine BOUSSUGE à Mme Dominique LAFORET – M. Jean-Baptiste CHALUS à Mme Géraldine FRANZKOWIAK – M. Eric DOUBTSOF à Mme Catherine MAZELLIER – M. Jean-Michel LAVEST à Mme Carole SALGUEIRO – Mme Christiane SAMSON à M. Laurent CLIVILLÉ.

Secrétaire de séance : Madame Géraldine FRANZKOWIAK.

Monsieur le Maire : « On va commencer ; ceux qui arriveront, arriveront en retard, nous avons le quorum, c'est l'essentiel.

Je vais vous demander si vous en êtes d'accord, ce n'est pas l'habitude du Conseil, mais que l'on observe une minute de silence par rapport au cyclone qui a ravagé Mayotte, et aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, on parle d'un bilan de 35 morts et de 2 500 blessés.

Merci.

Monsieur le Maire procède à l'appel ».

INTRODUCTION

01 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-15,

Vu l'article III-4 du règlement intérieur qui stipule qu'en début de séance le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, et ce par ordre alphabétique,

Considérant que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Madame Huguette EPECHE a été désignée,

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de la séance de ce jour : Madame Géraldine FRANZKOWIAK.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

02 - AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE POUR LE TERRITOIRE DE MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO.

Monsieur le Maire : « La première délibération qui vous est proposée au vote, c'est une aide exceptionnelle d'urgence ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, je vous prie de m'excuser ; on doit commencer par les décisions, à savoir les dossiers juridiques qui n'ont pas été mis à l'ordre ».

Monsieur le Maire : « Non ».

Madame ANGELI : « Si, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Je les mets en questions diverses ».

Madame ANGELI : « Vous n'avez pas le droit, Monsieur le Maire. Il y a un règlement que vous devez appliquer ; article IV-1 ».

Monsieur le Maire : « Bon, on ne va pas commencer ; je vous arrête tout de suite ».

Madame ANGELI : « Bon attendez ; on ne commence pas ».

Monsieur le Maire : « Je vous arrête tout de suite ».

Madame ANGELI : « C'est bon, on part. On arrête ; si vous ne voulez pas le faire, on s'en va ».

Monsieur le Maire : « Très bien, je le fais à la fin ».

Madame ANGELI : « Non, Monsieur le Maire, il y a un règlement intérieur ».

Monsieur le Maire : « Je le fais à la fin ; la dernière fois, c'était comme ça ».

Madame ANGELI : « Non, Monsieur le Maire ; la dernière fois, vous aviez déjà tort. La loi, c'est la loi ; il y a un règlement intérieur. Vous reconvoquez le Conseil, Monsieur le Maire, aurevoir ».

Monsieur le Maire : « Allez-y, partez ».

Madame ANGELI : « Ben, on part ; vous n'avez plus le quorum, et puis voilà ».

Monsieur le Maire : « Et bien merci ; c'est un bon fonctionnement ».

Madame ANGELI : « C'est votre problème, Monsieur le Maire ; c'est vous qui décidez de ne pas respecter le règlement ».

Monsieur le Maire : « Vous arrêtez de faire la loi ici, c'est bon ».

Madame ANGELI : « Ben, la loi, c'est le règlement ».

Monsieur le Maire : « Je vous le dis ; vous arrêtez de faire la loi. Au revoir Madame ».

Madame ANGELI : « Au revoir, Monsieur le Maire ».

**Madame Sylvie ANGELI, Monsieur Eric DUCHER et Madame Carole SALGUEIRO
quittent la salle à 18h36.**

Monsieur le Maire : « Bien, la séance s'arrête à ce moment-là ; on ne peut pas continuer, on n'a pas le quorum ».

La séance est levée à 18h36.

**La Secrétaire de Séance,
Madame Géraldine FRANZKOWIAK**



**Le Maire,
Monsieur Laurent CLIVILLÉ**



